



INSTITUT DE PRÉHISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE ALPES MÉDITERRANÉE

Les Terrasses de Cimiez - 29 corniche Frère Marc - 06000 NICE - Tél. : 0620388189
Association loi de 1901 fondée le 8 avril 1926 - Organisme d'intérêt général
Agrément départemental du 6 octobre 2022 n° 06-840 (Jeunesse et Éducation Populaire)
SIRET 37952723700026 - APE 925 C - RNA W062000857 - Crédit Agricole n° 43661087545
Permanences et bibliothèque : les jeudis de 16 h à 19 h - Internet : www.ipaam.fr - Courriel : contact@ipaam.fr

BULLETIN DE LIAISON N° 174 : ANNÉE 2024

(99^e année - 98^e anniversaire)

LE MOT DU PRÉSIDENT

* Deux points forts ont mobilisé nos travaux au cours de cette année 2023 :

L'abri fortifié d'Aigun : La commune d'Aigun, bénéficiaire d'une subvention « Loto du Patrimoine », a intégré l'IPAAM dans l'opération visant à valoriser le site communément appelé « la forteresse » ou « le château d'Aigun ». Plusieurs rencontres et visites de la commune ont abouti à la rédaction d'un tome dédié des Mémoires sur une structure exceptionnelle du début de l'Époque moderne (Catherine Ungar, Denis Allemand, Paul Courbon, Claude Salicis). Un grand merci à Anthony Salomone, maire de la commune et porteur du projet, pour sa confiance et sa passion pour le patrimoine communal.

Les chapelles des Alpes-Maritimes : Outre de très nombreuses sorties sur le terrain, la rédaction du volume 1 du Dictionnaire des chapelles du département des Alpes-Maritimes, réservé à la présentation du Dictionnaire, à une longue synthèse sur l'évolution des bâtiments du culte et à une catégorie bien précise de chapelles, les chapelles « disparues », est en bonne voie grâce aux travaux de Aude Lazaro, Edgar Petit et Claude Salicis. Sa parution est prévue pour janvier 2025. Le volume 2, consacré aux chapelles des communes dont les noms commencent par les lettres A et B est commencé.

* L'Institut a également organisé diverses manifestations et œuvré pour la diffusion des connaissances historiques et archéologiques des Alpes-Maritimes (complément en page 2) :

Manifestations locales : Aigun : Journées Européennes du Patrimoine, 16 septembre : conférences sur l'abri fortifié d'Aigun (Catherine Ungar) et présentation des sites des périodes antique à moderne de la commune (Claude Salicis).

Falicon : Journées Européennes du Patrimoine, 17 septembre : visite commentée de la commune (Catherine Ungar).

Puget-Théniers : Journée des Associations Historiques des Alpes-Maritimes (pour l'IPAAM, étaient présents : MMes Salicis, Maïolino, Roux, Raspati, Penzini, Capella, Atlan, M. Lalue).

Les Mémoires de l'IPAAM : La somme des découvertes et l'afflux d'articles nous permettent, cette année, de sortir quatre tomes, n° 66, 67, 68, 69, correspondant aux livres 80, 81, 82, 83 (nombre d'ouvrages parus depuis l'origine des éditions de l'IPAAM). Par ailleurs, notre Revue vient d'être intégrée au réseau professionnel Mir@bel (études en ligne).

* Il faut, par ailleurs, souligner les parutions, en 2023, de nos membres et hors Institut, de deux ouvrages dédiés à notre patrimoine historique : Saint-Cézaire-sur-Siagne dans la tourmente 1939-1945, Éd. Campanile, par Élisabeth Atlan ; et Valberg au fil des siècles, Éd. du Mercantour, par Edgar Petit. Toutes nos félicitations aux auteurs.

* Au niveau administratif, une petite augmentation de nos cotisations est à prévoir :

Les montants des cotisations, inchangés depuis 2008, soit 17 ans de 2008 à 2024, doivent, en effet, évoluer. Nos finances sont saines et nous avons pu faire face jusqu'ici à nos charges grâce à nos efforts de gestion et à nos économies passées. Mais l'entretien de notre siège (réparations, charges, taxe foncière ; local indispensable pour notre bibliothèque, l'entreposage du matériel, du mobilier archéologique et des anciens tomes destinés à la vente), ainsi que l'impression et les frais d'expédition de nos Mémoires ont des coûts qui ne cessent d'augmenter. Depuis l'année 2016, nos comptes sont déficitaires (voir comptes-rendus d'AG 2017 et suivants). Pour cause, nos subventions qui ont été très sensiblement amputées face au contexte général. Notre capital n'étant pas inépuisable, nous devons prendre les devants pour garantir la poursuite de nos activités sur le long terme. Ainsi, lors de notre conseil d'administration du 30 mars 2023, il a été proposé une augmentation générale modeste de 5 € par membre, portant les cotisations à 40 € (membres), 60 € (couples et associations) et 25 € (étudiants de moins de 25 ans). Cette proposition vous sera soumise lors de notre assemblée générale de 2024 pour une mise en œuvre effective à partir des appels de cotisations pour l'année 2025.

Pour terminer, je remercie, au nom de l'Institut, les collectivités publiques qui soutiennent financièrement notre association pour lui permettre de poursuivre son action, et, bien sûr, un grand merci à vous tous pour votre fidélité et votre participation à l'animation de l'Institut. Je vous souhaite de très belles fêtes de Noël et une très bonne année 2024.

Claude Salicis, le 16 décembre 2023